



Actualités

## Décisions du CSA

### Émission C dans l'air : France 5 mise en garde

Date de publication sur le site : 1 septembre 2005

Assemblée plénière du 11 juillet 2005



Le Conseil a mis en garde la chaîne France 5 à la suite de l'émission *C dans l'air* du 11 février 2005 intitulée "Délinquance : la route des Roms". Plusieurs associations membres de l'Union Rromani Internationale avaient saisi le Conseil à son sujet, estimant que ce programme constituait une incitation à la haine raciale.

Après examen, le Conseil a considéré que cette émission posait en effet plusieurs problèmes. Le premier réside dans l'amalgame, opéré par le titre et l'introduction de l'émission, entre une communauté particulière et une forme de criminalité organisée. Cette présentation du sujet est susceptible, aux yeux du Conseil, de renforcer les préjugés racistes et, en conséquence, d'être contraire à l'article 15 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée dont le dernier alinéa dispose que "les programmes des services de radio et de télévision ne contiennent aucune incitation à la haine ou à la violence pour des raisons de race, de sexe, de moeurs, de religion ou de nationalité".

En outre, le Conseil regrette que l'émission n'ait pas donné lieu à un débat contradictoire qui aurait permis une expression plus équilibrée des opinions sur le sujet.

❖ [Retour](#)